

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N° II-CF1014

présenté par
M. Metzdorf, M. Frébault et M. Henriet

ARTICLE 62

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.